

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu sommaire**

**SEANCE du 2 Juin 2016**

12 conseillers présents – 14 votants

**RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIAPA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon)**

Suite au transfert de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le SIAPA demande une deuxième délibération précisant le retrait de la commune de Lens-Lestang de ce syndicat .Le SIAPA restant compétent seulement en matière de transport des eaux usées, la commune de Lens-Lestang n'est pas concernée par ce réseau.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le restaurateur de la commune, pour le confort et la sécurité de ses clients et des raisons pratiques de service, aimerait installer des dalles en bois d'une dimension de 1 m x 1 m amovibles et non fixées au sol à la suite de la terrasse disposée devant l'entrée du restaurant. Une contrepartie financière pour occupation du domaine public lui sera facturée.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DEVIS MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Suite au projet d'extensions de réseaux d'assainissement des quartiers Pinet – Verger/Pinet et Vernay, Le maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la société AOTEC 1842 Route du Bas 38260 POMMIER DE BEAUREPAIRE pour un montant de 1.500,00 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**SERVITUDE CONDUITE D'EAU DE LA FONTAINE PUBLIQUE**

Suite aux deux délibérations décidant de la vente du chemin communal, ainsi qu'une partie de la parcelle AO 286. La canalisation de la fontaine publique de la place de l'église traversant ces parcelles, ladite cession devra comporter une servitude, au profit de la commune, afin de lui donner accès permanent à la canalisation, à toutes fins d'entretien, de remplacement ou de réparation.

Délibération adoptée à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La commission PLU et le cabinet blanchet travaillent à l'élaboration et au diagnostic communal. Ils ont rencontré les artisans, commerçants et exploitants agricoles du village pour établir l'état des lieux et appréhender les perspectives d'évolution des activités économiques et agricoles pour les 5 à 10 ans à venir . Le diagnostic des enjeux environnementaux et de l'ensemble du bâti est en cours d'élaboration suivant les prérogatives du SCOT. Le cabinet Blanchet a pointé la richesse architecturale de notre commune avec plusieurs bâtisses remarquables (châteaux et maisons fortes).

**Fin de la séance à 20 heures  
A Lens-Lestang, le 29 Juin 2016**

**Le Maire**

